

Formulaire de don



NOURISH THE CHILDREN®

Veuillez renvoyer une copie de votre formulaire complété à : **Nourish the Children® Initiative**
c/o Nu Skin Belgium N.V., Ikaroslaan 25, 1930 Zaventem, Belgique, Fax: +32 2 721 09 77,
Email: luxembourgweb@nuskin.com,
Vous pouvez également faire un don en ligne sur **www.europe.nourishthechildren.com.**

DÉTAILS DE DISTRIBUTEUR/CLIENT PRIVILÉGIÉ/CLIENT

Nom	# ID	
Adresse	Ville	Code postal
Pays	Fax	
Téléphone en journée	Email	

DÉTAILS DU DISTRIBUTEUR DE RÉFÉRENCE (uniquement pour inscriptions Clients privilégiés)

Nom Distributeur de référence	# ID du Parrain
-------------------------------	-----------------

Inscription Client privilégié

- Oui, je souhaite commencer à faire des dons Nourish the Children® à travers le programme de fidélité ADR et m'inscrire en tant que Client privilégié de Nu Skin Enterprises. Je comprends que la Société va me donner un numéro ID.
Je souhaite recevoir des informations sur l'initiative Nourish the Children® et les produits Nu Skin®.
- Oui
 Non
- Je ne souhaite pas être inscrit comme Client privilégié.

MONTANT DES DONS

J'autorise l'initiative Nourish the Children® à faciliter et coordonner en mon nom une donation de VitaMeal pour le Projet Malawi. Je comprends que la (les) transaction(s) seront effectuées par **Nu Skin Europe**. J'aimerais faire un don de (veuillez indiquer le nombre de paquets à donner, p.ex. [2] 5 paquets de VitaMeal) :

- 5 paquets de VitaMeal à 85,00 € (115 Points Volume Personnel PVP). Cette option équivaut à 150 repas.*
- 2 paquets de VitaMeal pour 35,00 € (50 PVP). Cette option équivaut à 60 repas.*
- 1 paquet de VitaMeal pour 21,00 € (30 PVP). Cette option équivaut à 30 repas.*

* Le Programme d'équivalence de Nu Skin Enterprises

Lorsque vous faites des dons à Nourish the Children®, Nu Skin Enterprises en fait également. Pour chaque don de cinq paquets, la société ajoute un paquet supplémentaire, nourrissant ainsi un enfant de plus pendant 30 jours. Pour chaque don de huit paquets au moyen des options un ou deux paquets, la Société ajoute un paquet.

Montrer la voie vers l'autonomie

Pour chaque paquet de VitaMeal acheté, 0,25 USD sont reversés à la Nu Skin Force for Good Foundation® pour financer l'enseignement agricole au village de Mtalimanja au Malawi.

FRÉQUENCE DE VOS DONS

- Je voudrais que ce don soit effectué mensuellement à travers le programme de fidélité ADR. Il s'agit d'un don unique.

Veuillez traiter ma donation le _____ jour de chaque mois (choisissez entre le premier et le 25ème jour de chaque mois). Les contrats pour les dons mensuels automatiques doivent être envoyés au bureau local quatre jours ouvrables avant la date de traitement demandée. Le montant de la commande sera débité chaque mois de la carte de crédit dont je donne les détails ci-dessous.

MERCI pour votre don. Grâce à votre générosité, les enfants du Malawi souffrant de malnutrition recevront de la nourriture indispensable et une chance pour un avenir meilleur.

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Options de paiement (sélectionner)

VISA

EuroCard

Nom complet du titulaire de la carte

N° de carte	Date d'expiration (MM/AA)	Signature du titulaire de la carte	Code postal du titulaire
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Prélèvement automatique

Nom de la banque (obligatoirement au Luxembourg)

Prénom(s) du titulaire du compte Nom du titulaire du compte

IBAN luxembourgeois Code BIC (SWIFT)

L U

Veuillez prendre contact avec votre bureau Nu Skin, si vous souhaitez payer par prélèvement automatique.

TERMES ET CONDITIONS

Ce Contrat au Programme de fidélité ADR est contracté entre vous, en tant que Distributeur indépendant ou Client privilégié (« Je », « me », « vous » ou « votre ») et Nu Skin Enterprises Product Inc., a Delaware corporation, 75 West Center Street, Provo, Utah 84601, numéro de TVA : NL803925.372.B.01 (« la Société »). Je comprends que le programme ADR est un programme facultatif qui me permet de passer une commande ouverte à la Société qui sera déduite en temps venu de ma carte de crédit, de mon compte d'épargne ou de mon compte courant tous les mois (sauf si j'ai sélectionné l'option de livraison un mois sur deux).

En signant ce Contrat ADR, j'accepte ce qui suit:
1. Procédures d'inscription

Je peux soumettre ce Contrat ADR par Internet, par fax, par courrier postal ou en déposant une copie papier signée de celui-ci au Concept Store de la Société.

2. Avantages supplémentaires

Que je sois un Distributeur ou un Client, je comprends qu'aucun achat minimum n'est requis pour participer au programme ADR. Cependant, si ma commande ADR mensuelle équivalait ou est supérieure à 50 Points Volume Personnel (PVP) après réductions, je pourrai alors bénéficier des avantages ci-après:

- (a) Je recevrai une réduction de 5% sur les prix de gros et les PVP des produits dans ma commande ADR, excepté sur les produits et les kits qui ne bénéficient pas de la réduction ADR de 5% (p.ex. kits, les kits à prix réduit, le VitaMeal, etc.);
- (b) Je gagnerai des points produits qui peuvent être échangés contre des produits supplémentaires.

Si je gère mon compte ADR par fax, email, courrier ou via un Concept Store, des frais de gestion seront d'application.

3. Points produits ADR – Achats, Suppression et Retours

- A. Mes commandes ADR mensuelles peuvent rapporter des points produits pouvant être échangés contre des produits. Les points produits peuvent varier et peuvent rapporter à hauteur de 20 à 30% de la valeur brute de la commande ADR. Je ne peux gagner plus de 75 points produits par mois. Si je passe une commande rien qu'en utilisant les points produits, ou si je passe une commande normale de produits de moins de 50 PVP combinée avec des points produits, je paierai dès lors des frais de port normaux ; si je passe une commande de 50 PVP ou plus après réductions combinée avec des points produits d'une ADR existante, je bénéficierai dès lors de frais de port réduits. Les frais de port se trouvent sur la liste des prix, vous pouvez également contacter votre Service Clientèle.
- B. Je comprends et j'accepte que les points produits que je gagne expireront automatiquement, en cas de non-utilisation, le premier jour du treizième mois après qu'ils ont été gagnés (« Suppression »).
Je comprends et j'accepte que si je fais part à la

Société, dans les trente (30) jours qui suivent la Suppression, de mon souhait de réactiver les points produits supprimés, ces points seront réactivés.

- C. Je comprends et j'accepte que je ne peux pas retourner les produits achetés avec des points produits ADR et que je ne gagne ni PVP ni Point Volume de Groupe (PVG) sur les produits achetés avec les points produits ADR.

D. Retours

Tous les produits commandés à travers le programme ADR peuvent être retournés à la Société conformément à la politique habituelle de retour des produits (voir l'article 7 des Règles commerciales et administratives de l'Union européenne), à l'exception des produits achetés avec des points produits provenant d'achats ADR. Veuillez noter que les points produits gagnés seront supprimés de votre compte pour le remboursement desdits produits.

4. Paiement

- A. Dans ce Contrat ADR, j'ai spécifié la quantité de chaque produit que je désire recevoir chaque mois et j'ai fourni à la Société une carte Visa ou MasterCard valide ainsi que la date d'expiration de la carte et d'autres informations nécessaires à la mise en place d'un arrangement de débit direct sur mon compte d'épargne ou compte courant personnels. Tous les produits que je commande doivent être entièrement payés avant que ceux-ci ne soient envoyés.
- B. Si j'ai choisi la carte de crédit comme moyen de paiement, j'autorise la Société ou sa filiale à débiter ma carte de crédit chaque mois pour les produits spécifiés ci-dessus.

5. Modification de la commande

À moins que je ne fasse part à la Société de mon changement d'adresse par écrit via courrier postal, fax ou Internet au moins quatre (4) jours ouvrables avant la date de traitement choisie, les produits que j'ai sélectionnés me seront envoyés chaque mois à l'adresse que j'ai indiquée. La Société adaptera ma commande comme spécifié par écrit dans les quatre (4) jours ouvrables précédant son traitement après avoir reçu une telle demande en temps utile. En cas de paiement par débit direct, veuillez contacter votre service Clientèle pour plus de détails sur la méthode de paiement et les dates limites.

6. Fin de production des produits

La Société peut arrêter la production de produits que j'ai spécifiquement choisis. Dans ce cas, la Société m'en préviendra par écrit au moins 30 jours avant la fin de production des produits et continuera à m'envoyer les autres articles sélectionnés dans mon Contrat ADR. Je peux sélectionner d'autres produits pour remplacer les articles qui ne sont plus produits; si je sélectionne d'autres produits, j'avertirai la Société par écrit du type et du volume des produits sélectionnés au moins 30 jours avant la livraison. Le prix d'achat et les frais de port seront modifiés automatiquement pour s'adapter aux modifications de ma commande.

7. Augmentations de prix

La Société peut changer le prix des produits que j'ai choisis. Si le prix d'un produit spécifique subit une augmentation, la Société m'enverra une notification écrite au moins 30 jours avant l'augmentation du prix, et sauf indications contraires de ma part, elle continuera à m'envoyer les produits choisis au prix majoré.

8. Fin du Programme ou des Commandes ADR

- A. La Société peut mettre fin au programme ADR après avoir envoyé une notification écrite 14 jours à l'avance. La Société peut également mettre fin immédiatement à mon droit de participer au programme ADR et à ce Contrat ADR et me prévenir de la résiliation si (i) la carte de crédit ou l'autorisation bancaire fournies dans ce Contrat ADR expirent, sont annulées ou sont arrêtées d'une quelconque manière, (ii) j'enfreins les termes et conditions de ce Contrat ADR, ou (iii) si je suis un Distributeur, si j'ai enfreint les termes et conditions de mon Contrat de Distribution.
- B. Je peux annuler ma commande ADR par écrit à tout moment. La Société résiliera mon Contrat ADR dans les 14 jours suivant la réception de ma demande écrite.
- C. La Société peut modifier, à sa seule discrétion, les termes et conditions de ce programme ADR, notamment, l'expiration des points produits pour les Distributeurs 14 jours après avoir envoyé un avis écrit.

9. Aucune modification du Contrat de Distribution

Uniquement pour les Distributeurs : Les termes et conditions détaillés dans le présent Contrat ADR ne prévalent ni ne modifient en rien les termes et conditions de mon Contrat de Distribution.

10. Récolte des données personnelles

Les données que vous fournissez seront traitées en toute indépendance par Nu Skin International Inc (« la Société » ou « nous ») pour traiter vos commandes et pour l'administration générale, le marketing, à des fins statistiques et pour la gestion. À cet effet, nous pourrions transmettre vos données à des agents et des tiers qui effectuent des tâches en notre nom et qui, pour certains d'entre eux, se situent hors du Royaume-Uni et de la zone économique européenne. Vous pouvez demander les données de ces agents et tiers en prenant contact avec la Société à l'adresse indiquée en haut de ce formulaire. Vous acceptez que la Société puisse fournir vos données à un autre Distributeur si votre Distributeur actuel n'était plus Distributeur Nu Skin®. Vous pouvez obtenir de la part de la Société une copie des données que nous possédons à votre sujet (pour laquelle nous pourrions vous demander une petite participation) et qui fait l'objet du Data Protection Act 1998 (Acte sur la protection des données) et vous pouvez contacter la Société à l'adresse indiquée en haut de ce formulaire pour corriger une éventuelle erreur dans vos données. Nous pouvons vous contacter pour vous informer des services, des opportunités et des produits que nous vendons, vous inviter à travailler pour nous ou vous contacter pour obtenir votre avis sur nos services et produits.

ACCORD ET SIGNATURE (à remplir UNIQUEMENT pour les dons de VitaMeal via le programme ADR)
 J'ai lu et accepté tous les termes et conditions en rapport avec ce Contrat.

Conformément à ce contrat avec Nu Skin Enterprises Product Inc., je reconnais avoir autorisé que des produits soient débités de mon compte automatiquement chaque mois conformément aux dates ainsi que dans les quantités et selon la méthode de paiement sélectionnées à la première page. J'accepte d'être lié par les termes et conditions susmentionnés.

Signature du postulant

Nom en toutes lettres

Date (JJ/MM/AA)

--	--	--	--	--	--


NU SKIN.
THE DIFFERENCE. DEMONSTRATED.™
VEUILLEZ RENVoyer VOTRE FORMULAIRE COMPLÉTÉ À VOTRE BUREAU NU SKIN LOCAL:

NU SKIN BELGIUM N.V. • Ikaroslaan, 25, 1930 Zaventem, Belgique.

Tél: 0800 23 684 • Fax: +32 2 721 09 77

E-mail: luxembourgweb@nuskin.com • www.nuskin.com